Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Indre
24 rue des Ingrains – 36022 Châteauroux cedex
animation.adeari@gmail.com – 02 54 61 62 41

OFFRE D'EMPLOI – CDD 5 MOIS
ANIMATEUR DÉVELOPPEMENT ET SYNDICAL
INSTALLATION - TRANSMISSION

CONTEXTE

L'ADEARI, Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Indre, œuvre aux côtés de la Confédération paysanne à la mise en place et à la défense d'alternatives pour une agriculture paysanne. Elle fonctionne via un conseil d'administration composé de paysans, et d'une équipe de deux salariés.

Elle regroupe des personnes autour de la volonté de promouvoir une agriculture paysanne, c'est à dire une « agriculture qui permette à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine des produits sains et de qualité sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit également participer, avec les citoyens, à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous ». Ses missions principales résident en la promotion de l'agriculture paysanne, l'information et la formation des agriculteurs et l'accompagnement de projets dans divers domaines (Installation/transmission, techniques agricoles durables, …).

L'ADEARI met du temps de travail du salarié à disposition de la Confédération paysanne de l'Indre pour des missions transversales La Confédération Paysanne est un syndicat agricole dont les objectifs sont la défense des paysans et la promotion d'une agriculture respectueuse des hommes et de leur environnement.

MISSIONS

Pour l'ADEARI, l'animateur aura en charge, en lien avec les administrateurs, la vie associative et les dossiers « installation » et « transmission » :

1/ Animation de la vie associative avec le CA et le bureau
- Organisation des conseils d'administration, des bureaux
- Circulation de l'information ;
- Suivi de la représentation associative ;

2/ Accompagnement des porteurs de projet à l'installation
- Accueil et suivi individuel ;
- Organisation de temps collectifs entre porteurs de projets et agriculteurs ;
- Animation du tutorat, dispositif d'accompagnement d'un porteur de projet par un agriculteurs ;
- Animation de la formation « de l'idée au projet de s'installer »
- Lien aux différents partenaires et promotion de nos outils.
- Suivi d'un projet départemental de création d'espaces-tests agricole

3/ Accompagnement des cédants vers la transmission
- Action de sensibilisation à la transmission ;
- Accompagnement individuel ;
- Organisation de temps collectifs ;
- Montage, animation et suivi d'une formation « de l'idée au projet de transmettre».

4/ Mise en place de formations ponctuelles
Repérage des préoccupations des adhérents et propositions de formations.

Pour la Confédération paysanne, l'animateur aura en charge une partie de l'animation de la vie syndicale, en lien avec les administrateurs et l'autre salariée :

- Participation à la rédaction d'une lettre d'information et d'un journal trimestriel
- Animation et suivi des dossiers syndicaux « installation » et « transmission »

PROFIL

Formation/expériences :

- ➔ Formation supérieure de niveau Bac+4/+5 (agriculture, accompagnement de projets, développement rural)
- ➔ Expériences souhaitées en gestion de projets, vie associative, installation-transmission agricole,

Compétences :

- ➔ Capacité d'animation de groupe et goût pour l'animation ;
- ➔ Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- ➔ Maîtrise de la bureautique classique et des outils Internet ;
- ➔ Méthodologie et ingénierie de projet.

Connaissances :

- ➔ Connaissance du milieu agricole et du contexte de l'installation-transmission ;
- ➔ Connaissance du milieu associatif : fonctionnement de la vie associative, développement et gestion de projets associatifs, recherches de financement.

Savoir-être :

- ➔ Aptitude à travailler seul et en équipe ;
- ➔ Sens de l'autonomie, esprit d'initiative et capacité d'organisation impératifs ;
- ➔ Intérêt et motivation pour l'agriculture paysanne ;
- ➔ Capacité d'adaptation.

CONDITIONS

- CDD de 5 mois à 90 % (31,50 heures / semaine)
- Salaire et indemnisations selon la convention collective de la Confédération Paysanne (1957,20€ brut/mois échelon 1 et 0,4€/km)
- Poste basé à la Maison de l'Agriculture de Châteauroux (36)
- Permis B et véhicule indispensables
- Disponibilités exceptionnelles le soir
- Embauche souhaitée au 1er juillet 2016 pour tuilage

Envoyer lettre de motivation et CV par mail **uniquement à l'adresse suivante :**
recrutementadeari36@gmail.com avant le 1er mai 2016
Entretiens prévus la semaine du 16 au 20 mai 2016 pour les candidats retenus

24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex / tél : 02 54 61 62 41